

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2025

Délibération N° 2025-02

L'an deux mille vingt cinq et le 28 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etait absent excusé : Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Patrick FLEITH)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	10/03/2025

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2024 et du Compte Administratif 2024

Sous la Présidence de Jean-Noël SATGER, conseiller municipal,

Vu le compte de Gestion 2024 du Comptable Public,

Vu la concordance du compte de gestion 2024 du comptable public et du compte administratif 2024 de la commune,

Le compte administratif communal 2024 est présenté à l'assemblée délibérante conforme au compte de gestion 2024 du comptable public comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	557 245.60 €
Recettes	736 934.84 €
Résultat d'Exercice 2024:	179 689.24 €
Résultat de Clôture 2023:	796 255.90 €
Résultat de Clôture 2024 :	975 945.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	311 609.12 €
Recettes	216 888.20 €
Résultat d'Exercice 2024:	- 94 720.92 €
Résultat de clôture 2023 :	17 438.18 €
Résultat de Clôture 2024:	- 77 282.74 €

Le Conseil Municipal de POUZOLS,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, hors de la présence de Mme le Maire, **D'APPROUVER** le COMPTE DE GESTION 2024 du comptable public et le COMPTE ADMINISTRATIF du budget communal 2024

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le 10 AVR. 2025

Le Maire
Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal**Séance du 28 Mars 2025****Délibération N° 2025-03**

L'an deux mille vingt cinq et le 28 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etait absent excusé : Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Patrick FLEITH)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	10/03/2025

Objet: Affectation des résultats 2024 - BUDGET GENERAL

Vu la délibération n° 2025- du 28/03/2025 portant sur le vote du Compte de Gestion 2024 du Comptable Public et du Compte Administratif 2024 du Budget Général,

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la section de fonctionnement du compte administratif 2024 est arrêtée avec :
un **Excédent de 975 945.14 €**,
- que la section d'investissement du compte administratif 2024 est arrêtée avec :
un **Déficit de 77 282.74 €**.

Vu l'état des Restes à Réaliser 2024 Investissement,

Vu le besoin de financement (*Résultat d'investissement – RAR en dépenses + RAR en recettes*) soit : -
77 282.74 € - 315 723.05 € + 147 774.35 € = -245 231.44 €

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2024 sur le budget 2025 comme suit :

- **77 282,74 €** en section d'Investissement au compte de DEPENSES 001
- **245 231.44 €** en section d'Investissement au compte de RECETTES 1068
- **730 713.70 €** en section de Fonctionnement au compte de RECETTES 002

Madame la Maire invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal de Pouzols, à l'unanimité des présents,

Décide d'affecter les résultats 2024 comme suit :

- **77 282,74 €** en section d'Investissement au compte de DEPENSES 001
- **245 231.44 €** en section d'Investissement au compte de RECETTES 1068
- **730 713.70 €** en section de Fonctionnement au compte de RECETTES 002

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le

10 AVR. 2025

Le Maire

Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2025

Délibération N° 2025-04

L'an deux mille vingt cinq et le 28 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Était absent excusé : Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Patrick FLEITH)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	10/03/2025

Objet: VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir les taux 2024 à savoir :

	Bases Imposition 2024	Taux 2024	Produits 2024	Bases Imposition 2025	Taux 2025	Produits 2025
TFB	869 002	38.20 %	331 959 €	896 200	38.20 %	342 348 €
TFNB	18 758	95.99 %	18 006 €	19 000	95.99 %	18 238 €
TH	105 731	12.12 %	12 815 €	104 200	12.12 %	12 629 €
TOTAL			362 780 €			373 215 €

Le produit attendu en 2025 est de 362 461 € (Produits attendus des ressources à taux voté (373 215 € + les produits attendus des ressources fiscales indépendantes des taux votés (Allocations compensatrices 5 472€ + Effet du coefficient correcteur -16 226€)

Le Conseil municipal de Pouzols,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 38.20 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 95.99 %
- Taxe d'Habitation : 12.12 %

CHARGE Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme. Transmission au représentant de l'Etat le

10 AVR. 2025

Le Maire,
Véronique NEIL



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2025

Délibération N° 2025-05

L'an deux mille vingt cinq et le 28 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etait absent excusé : Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Patrick FLEITH)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	10/03/2025

Objet: Vote des Participations et Subventions aux associations 2025

Vu les demandes déposées présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 04 Mars 2025,
Considérant la politique de l'équipe municipale de soutien aux associations du village,

Les propositions retenues sont les suivantes :

65548 – Participations et contributions aux organismes de regroupement : **14 810 €**

- Mairie de Canet (Classe ULIS)	4 600 €
- Centre Social ALSH Gignac	1 000 €
- ALSH du Pouget	5 500 €
- ALSH Vendémian	500 €
- ALSH St Pargoire	500 €
- Ecole La Calandreta	2 500 €
- Lycée Agricole de Gignac	50 €
- RASED	150 €

6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé: **6 200 €**

APNEE	500 € (1 Abstention (P. FLEITH))
Le Comité des Fêtes de Pouzols	3 500 €
Le Conseil des Parents d'Elèves de Pouzols :	1 000 €
Le Fer Roulant Pouzolais:	600 €
Jardinage et Papotages	300 €
Les Seniors de la Vallée Dorée	100 €
Terre Contact	200 €

L'enveloppe totale attribuée s'élève donc à **21 010 €**.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à la majorité des présents,

DECIDE

- **D'accorder** les participations et subventions de fonctionnement ci-dessus.
- **D'inscrire** au Budget 2025 en Dépenses de fonctionnement (chapitre 65) les sommes.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme. Transmission au représentant de l'Etat Le 10 AVR. 2025

Le Maire
Véronique NEIL



Véronique NEIL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2025

Délibération N° 2025-06

L'an deux mille vingt cinq et le 28 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etait absent excusé : Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Patrick FLEITH)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	10/03/2025

Objet: BUDGET GENERAL - Vote du BP 2025

Vu la séance du 04 mars 2025 au cours de laquelle s'est déroulé le Débat d'Orientation Budgétaire, Vu la présentation par Mme le Maire du budget communal pour l'exercice 2025,

Considérant la délibération 2025-02 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024,

Considérant la délibération 2025-03 portant sur l'affectation des résultats 2024,

Considérant la délibération 2025-04 portant sur le vote des taux d'imposition 2025,

Considérant l'équilibre en dépenses et en recettes des 2 sections,

Le budget communal 2025 est présenté au vote comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT :	1 378 608,70 €
Section d' INVESTISSEMENT :	1 451 806,26 €

Le Conseil Municipal de POUZOLS,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,
à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de VOTER FAVORABLEMENT le budget communal 2025 au chapitre sous la nomenclature M57 tel que présenté à savoir :

Une section de FONCTIONNEMENT équilibrée à	1 378 608,70 €
Une section d' INVESTISSEMENT équilibrée à	1 451 806,26 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le **10 AVR. 2025**

Le Maire
Véronique NEIL



Neil



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 Mars 2025

Délibération N° 2025-07

L'an deux mille vingt cinq et le 28 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Pascal BAUDON, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Était absent excusé : Morgan AIGOUY (a donné pouvoir à Patrick FLEITH)

Conseillers en exercice:	15
Présents:	14
Votants:	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la Convocation :	10/03/2025

Objet: APPROBATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2023-34 du 07/11/2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, DECIDE :

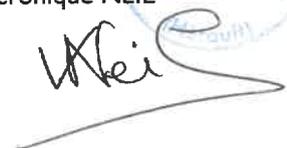
- D'AUTORISER le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat Le 10 AVR. 2025

Le Maire
Véronique NEIL



MAIRIE DE POUZOLS